

Dijon

Le projet de territoire

Grand Sud

Le territoire Grand Sud : un processus de renouvellement urbain engagé sur un vaste territoire compris entre la gare de Dijon et la limite Sud de la ville. Il englobe un « cœur de projet » d'environ 150 hectares desservis par la future ligne Sud du tramway (ligne A) et comprenant 28 hectares de friches urbaines à reconvertir, du fait notamment de la désaffectation de plusieurs sites militaires récemment acquis par la collectivité.

CONTEXTE URBAIN

Quatre écoquartiers durables sont projetés dans ce territoire en mutation :

- **Le premier mis en œuvre est constitué de l'ensemble des sites militaires désaffectés (ETAMAT – Bonnotte – Petit Creusot) et des anciennes Minoteries Dijonnaises**, qui totalisent 14 hectares. Ce sont environ 2 000 logements et environ 30 000 m² de surfaces dédiées aux activités tertiaires, aux commerces, aux services de proximité et aux équipements qui viendront recomposer l'espace compris entre les rives du tramway et les berges du canal de Bourgogne.
- **Le quartier du « Pont des Tanneries »**, qui sera requalifié pour accueillir habitat et services.
- **Le site de l'Hôpital Général** (dont l'ensemble des services seront transférés sur le site du Bocage mi 2013) d'une surface de 6,5 hectares, un nouveau quartier mixte jouxtera les bâtiments historiques protégés à reconvertir pour aboutir à la mutation complète du site à terme.
- **Le site des anciennes usines AMORA-MAILLE** (désaffecté depuis fin 2009), d'une surface d'environ 2,1 hectares, une opération d'aménagement mixte à dominante d'habitat ainsi que la réhabilitation d'un bâtiment à usage d'activité.

ENJEUX

Rééquilibrer au sud le développement de la Ville de Dijon en conjuguant :

- restructuration et construction de nouveaux quartiers mixtes (habitat, activités et services),
- requalification des espaces publics urbains ou naturels (rives du tramway, berges du canal de Bourgogne et de la rivière l'Ouche),
- accueil de grands équipements publics d'agglomération.

Contribuer à l'émergence d'une ville de référence en matière d'écologie urbaine et plus « douce à vivre » pour tous.

Cette volonté se traduit par le renouveau de la politique urbaine, engagé à travers la révision du Plan Local d'Urbanisme (devenu un Eco-PLU) et la mise en œuvre de plusieurs projets urbains au nord et à l'est de la ville.

Cela se caractérise par la priorité donnée :

- à la production de logements, notamment d'habitat à loyer modéré et d'accession abordable,
- au développement des services urbains et des activités économiques,
- au rééquilibrage des modes de déplacement, à l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie.

A ce titre, le projet de territoire « Grand Sud » s'intégrera dans les dispositions retenues au niveau de l'agglomération pour promouvoir la diversité sociale de l'habitat et la maîtrise de l'étalement urbain, l'intermodalité des déplacements urbains et la qualité environnementale des constructions comme des aménagements urbains. Cette reconquête du tissu urbain sera aussi l'occasion de valoriser l'image de la ville et du cadre de vie par le renouvellement des formes architecturales, la valorisation du patrimoine et l'amélioration du paysage urbain (entrée de ville, espaces publics ...). Le territoire Grand Sud dispose pour cela d'un atout majeur avec la présence du canal de Bourgogne, de l'Ouche, et de la future ligne A du tramway.

CONCEPT D'AMENAGEMENT

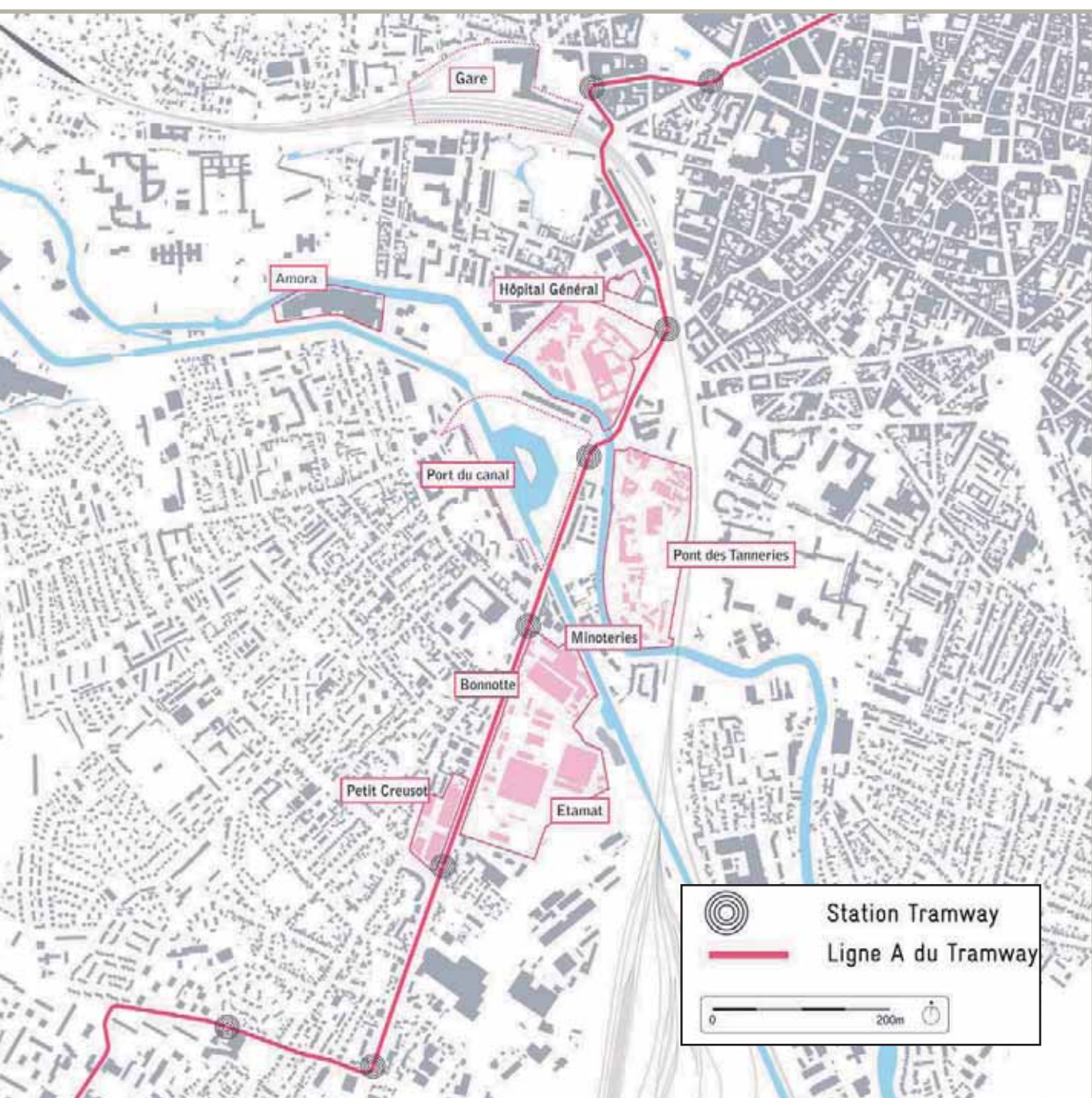
- Combiner des îlots d'urbanisation compacts avec des espaces ouverts, sous forme de trames verte (végétation) et bleue (cours d'eau), afin de conforter l'identité urbaine et paysagère de ce territoire, « pivot géographique » entre le centre-ville et la côte dijonnaise,
- Intégrer une forte dimension sociale et environnementale au projet.

OBJECTIFS

Grand Sud – ville du recyclage : faire la ville différemment, avec ce qui existe, non pas en table rase mais en recyclage et co-valorisation. Lorsque cela est possible et présente un intérêt, cela consiste à privilégier la conservation et la réutilisation d'éléments bâtis existants en les transformant, en les densifiant, en les détournant, ...

Grand Sud – ville des flux : développer la ville en s'appuyant d'une part sur le potentiel géographique du territoire, avec la présence de l'eau (rivière l'Ouche, canal de Bourgogne, port du canal), d'espaces naturels à grande échelle (coulée verte, végétation, ...) et d'autre part sur le futur tramway qui irriguera ce territoire.

Grand Sud – double ville : combiner l'aménagement du tissu urbain traditionnel (continuité de l'espace public, homogénéité de la texture urbaine, minéralité, ...) avec des aménagements plus novateurs en phase avec les exigences environnementales actuelles et avec les modes de vie contemporains (déplacements doux, diversité des choix de vie et d'habitats, recherche de performance énergétique).



La concertation préalable à l'aménagement de la ZAC de l'Arsenal

L'aménagement de l'écoquartier de l'Arsenal sera l'une des premières opérations du Territoire Grand Sud. Il se décompose en deux opérations qui seront réalisées, pour la première, sur l'ancien site militaire du « Petit Creusot » (à l'Ouest de l'avenue Jean Jaurès) et pour la seconde sur une emprise plus vaste composée des terrains militaires de « l'Etamat » et de « Bonnotte », ainsi que des anciennes Minoteries Dijonnaises (à l'Est de l'avenue Jean Jaurès). La Ville de Dijon a défini le parti d'aménagement de cet écoquartier avec la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise et l'équipe de maîtrise d'œuvre (l'AUC / BASE / Franck Boutté Consultants / TETRA/ IOSIS Grand Est).

LA ZAC DE L'ARSENAL

Pour mener à bien le projet de reconversion des emprises situées à l'Est (tènements « ETAMAT », « Bonnotte » et « Minoteries Dijonnaises »), représentant une surface d'environ 12,6 hectares, la ville de Dijon a choisi de conduire une procédure de ZAC – Zone d'Aménagement Concerté – et de lui donner le nom évocateur de l'Arsenal.

LA ZAC

La ZAC est une procédure d'urbanisme qui permet à une collectivité publique de procéder ou de faire procéder à l'aménagement et à l'équipement d'un secteur tout en lui garantissant la réalisation d'un projet d'ensemble cohérent et maîtrisé.

Cette procédure est particulièrement adaptée aux projets urbains d'envergure puisqu'elle permet de combiner la viabilisation des terrains à la réalisation des équipements de superstructure nécessaires aux futurs habitants et usagers de la zone.

Elle est dite « concertée » car elle permet, au travers d'une phase de concertation, à toute personne intéressée de s'informer et de s'exprimer sur le projet d'aménagement

La ZAC ne portera que sur les tènements « Est ». Le secteur « Petit Creusot » fera l'objet d'une procédure et d'un aménagement distincts. Toutefois, compte tenu de la proximité et des interactions entre ces deux projets, l'analyse et la réflexion ont préalablement porté sur les deux secteurs de manière à produire un aménagement cohérent et qualitatif pour l'entrée Sud de la ville.

Seuls les sites « ETAMAT », « Bonnotte » et celui des anciennes « Minoteries Dijonnaises » sont concernés par la concertation préalable.

DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION

Les modalités de la concertation ont été définies par délibération du Conseil Municipal de la Ville de Dijon. Elles consistent en :

- L'organisation de cette exposition présentant les principaux enjeux et principes d'aménagement avec mise à disposition du public d'un cahier destiné à recueillir ses observations.
- La publication d'un article dans la presse locale.
- L'organisation d'une ou plusieurs réunions publiques d'information.

Elle donnera lieu à un bilan de concertation qui sera approuvé par la Ville de Dijon préalablement à la création de la ZAC.



Dijon Grand Sud Quartier de l'Arsenal : contexte urbain

Sur l'ensemble des sites militaires désaffectés (ETAMAT – Bonnotte – Petit Creusot) et des anciennes Minoteries Dijonnaises, qui totalisent 14 hectares, ce sont environ 2 000 logements et environ 30 000 m² d'activités tertiaires et de services de proximité qui pourront venir recomposer l'espace compris entre les rives du tramway et les berges du canal de Bourgogne.

LOCALISATION

Le quartier de L'Arsenal est délimité au Nord par le Port du Canal. Il se prolonge au Sud par le vaste secteur de l'Arsenal jusqu'à la limite avec Chenôve. La ZAC est globalement délimitée par l'avenue Jean Jaurès (Ouest), le canal de Bourgogne (Nord-Est), le boulevard Maillard (Sud-Est) et le boulevard Edmé Nicolas Machureau (Sud).

DEVELOPPEMENT DU QUARTIER

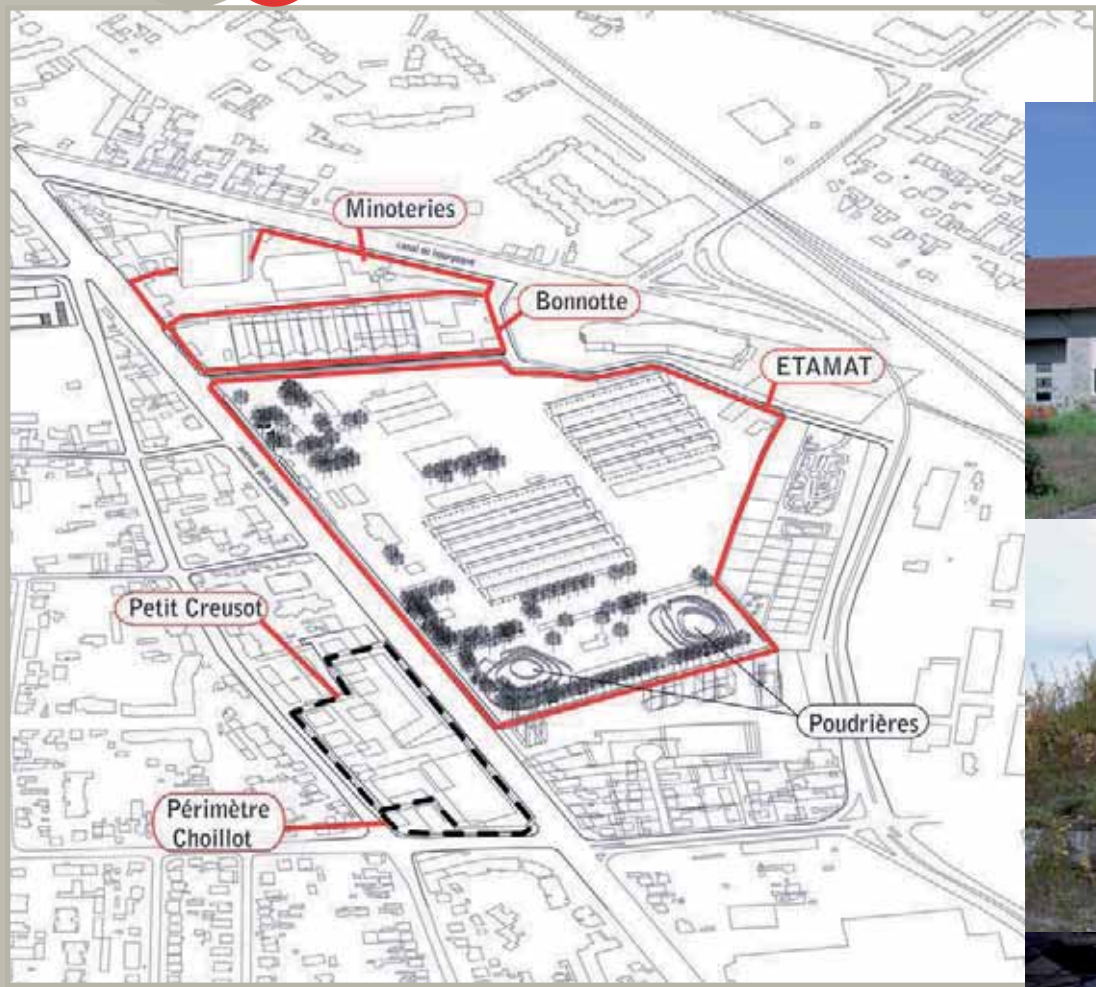
Le développement initial de ce quartier fut étroitement lié à la présence de l'Ouche attirant des activités diverses (moulins, abattoirs, blanchisseries, ...), au tracé de la route royale de Lyon (avenue Jean Jaurès), entrée Sud de la ville, à la construction du Canal de Bourgogne et de son port qui a favorisé lui aussi le développement d'activités industrielles et artisanales, ainsi qu'à la création au milieu du XIX^e siècle, de la ligne de chemin de fer. L'urbanisation de ce quartier a débuté au XVIII^e siècle par la construction pour l'armée de l'Etablissement du Matériel (ETAMAT), puis des annexes militaires Bonnotte et Petit Creusot qui furent créées au début du XX^e siècle. Par ailleurs, la société Dijon Céréales Meunerie (DCM) a exploité jusqu'en 1998 un silo et un moulin sur le site des Grandes Minoteries dijonnaises. Toutes ces installations sont aujourd'hui en état de friches industrielles ou militaires.

TISSU URBAIN

La partie Nord du quartier comporte des logements qui, pour la plupart, ont été créés récemment, notamment avec la reconstruction des quartiers du Petit-Cîteaux et du Port du Canal dans les années 1980, symboles du retour à un urbanisme « à échelle humaine ». La transformation du Port du Canal en port de plaisance date également de cette époque et le quartier bénéficie aujourd'hui de la qualité des espaces publics du port.
Au Sud, des opérations d'habitat collectif ont également vu le jour récemment, notamment de part et d'autre de l'avenue Jean Jaurès.
A l'Ouest, on rencontre une typologie d'habitat plutôt individuel.
A l'Est, le site est délimité par le canal et la voie de chemin de fer, et accueille notamment le centre de commande des trains, exploité par l'établissement public Réseau Ferré de France.

PAYSAGE

Le secteur d'étude possède une position privilégiée au sein des trames vertes et bleues qui traversent d'Est en Ouest l'agglomération dijonnaise. Sur l'emprise du projet, les espaces végétalisés se cantonnent plus particulièrement au secteur Sud du site (emplacements des anciennes « Poudrières ») et à des espaces verts résiduels et ponctuels. Cependant, depuis la désaffectation du site, la nature a réinventé les lieux, les espaces non bâtis et non imperméabilisés se sont recouverts d'un tapis verdoyant composé de parterres enherbés ponctués par des arbustes et autres végétaux à croissance rapide.



Vue du site de l'Arsenal



Halles d'Etamat



Poudrières



Halles. Volumes intérieurs



Silos des Grandes Minoteries dijonnaises

Les objectifs de la ZAC de l'Arsenal

LA RECONVERSION D'UNE FRICHE MILITAIRE

Dans un territoire urbanisé à 80 %, la question foncière est centrale pour répondre aux enjeux de production d'une offre nouvelle et diversifiée, que ce soit pour la réalisation de logements accessibles à tous ou pour l'accueil d'activités et d'emplois. Ainsi la reconversion des friches militaires ETAMAT - Bonnotte et de la friche industrielle des Minoteries est une opportunité pour l'aménagement d'un écoquartier dijonnais contemporain et mixte. Cet écoquartier proposera une offre d'habitat diversifiée et innovante, développera les activités tertiaires et les services sur le territoire Grand Sud, en confortant l'attractivité de ce territoire.

LA MIXITÉ FONCTIONNELLE, URBAINE ET SOCIALE

Le quartier proposera une réelle mixité urbaine, sociale et fonctionnelle dans cette partie de la ville, pour en conforter le caractère central en s'appuyant aussi sur les équipements publics existants ou à créer pour les besoins de l'opération.

DÉVELOPPER UN PROGRAMME D'HABITAT CONSÉQUENT

Le développement dans ce quartier d'un programme d'habitat important doit contribuer de manière significative à la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH) du Grand Dijon, à la fois sur le plan quantitatif et sur le plan qualitatif (offre diversifiée, équilibre entre logements à loyer modéré, en accession abordable ou privée), et participer à l'objectif d'une ville compacte par le développement du cœur dense de l'agglomération.



REQUALIFIER L'ENTRÉE SUD DE LA VILLE DE DIJON

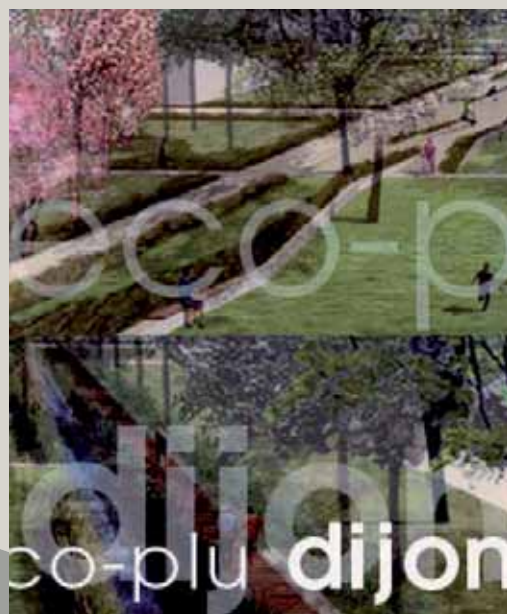
Actuellement les sites ETAMAT, Bonnotte et Minoteries sont désaffectés et clos par des murs et clôtures. La requalification de cet ensemble permettra de créer une véritable façade urbaine sur l'avenue Jean Jaurès, qui elle-même avec l'arrivée du tramway va être totalement reconfigurée. Cet espace, entièrement réaménagé, s'ouvrira au tissu urbain environnant et valorisera ainsi l'entrée Sud de la ville.

VALORISER LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL, PAYSAGER ET VÉGÉTAL

Dans une optique de recyclage (reconversion, réutilisation, ...), certaines structures ou espaces existants seront conservés en raison de l'utilité qu'ils présentent pendant la période des travaux (base de vie pour les chantiers) et en raison des usages qu'ils pourront accueillir dans le futur quartier (espaces collectifs, jardins partagés, espaces paysagers, ...).

SERVIR LES AMBITIONS DURABLES

Les ambitions durables portées par l'agglomération dijonnaise au travers du SCOT, du plan de déplacements et de l'Eco-PLU visent à faire de Dijon une agglomération de référence en matière d'écologie urbaine. A ce titre, le projet intègre une stratégie de durabilité s'appuyant sur les principes transversaux suivants : recyclage, compacité, quartier « aux circulations douces », percolation culturelle, mixité de la programmation et de l'habitat, diversité de l'offre favorisant une diversité de population, « sol facile » favorisant la vie sociale dans le futur quartier, ... Il s'agit d'un « opportunisme positif », c'est-à-dire savoir tirer profit des opportunités offertes par le contexte, exploiter les atouts existants du territoire.



La ZAC de l'Arsenal : principes d'aménagement

L'histoire de l'écologie et de la qualité environnementale à Dijon est ancienne. Les quartiers les plus récents (Junot, Hyacinthe Vincent, Epirey, Heudelet, Montmuzard) développent d'une manière de plus en plus poussée les principes d'un urbanisme durable : compacité, gestion alternative de l'eau, quartier sans voiture, stationnement mutualisé, ... C'est la première génération des écoquartiers dijonnais. Comment rester contemporain dans 5-10 ans alors que toutes les villes d'Europe construisent des modes de vie de plus en plus résolument écologiques ? L'écoquartier de l'Arsenal doit être un projet pionnier aujourd'hui, pour être demain un écoquartier « normal ».

RECONVERSION

Les terrains de l'opération d'aménagement sont aujourd'hui des friches inaccessibles au public, dissimulées par des murs, de part et d'autre d'une entrée de ville à caractère très routier. L'aménagement du futur quartier va complètement transformer cet environnement plutôt hostile tout en s'attachant à en valoriser les qualités paysagères et urbaines : création d'un jardin public, entrée de ville requalifiée et structurée par le tramway, ouverture du site et intégration de constructions compactes avec une grande diversité des formes bâties.



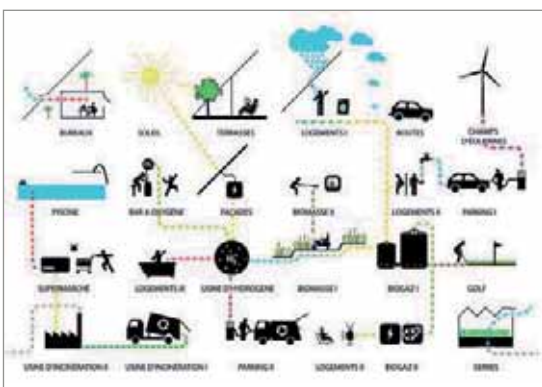
RECYCLAGE, FAIRE LA VILLE SUR LA VILLE

Certaines constructions, des structures existantes, des éléments paysagers pourront être conservés en raison de l'utilité qu'ils présentent. Par exemple, il est prévu la création d'un parc public en limite sud du site à l'emplacement des anciennes Poudrières, qui seront conservées, tout comme la végétation existante.

La requalification de cet espace fortement végétalisé permettra de valoriser le potentiel paysager existant et de créer un équipement public de détente et de loisirs ouvert aux futurs habitants de la ZAC et des quartiers avoisinants.

DEVELOPPER LES TECHNIQUES DURABLES

Le projet valorisera toutes les potentialités du site en matière de construction durable : utilisation des apports solaires, récupération et réutilisation des eaux de pluie, performance énergétique des bâtiments, limitation de l'effet « îlot de chaleur » par le maintien de surfaces non minéralisées et la végétalisation, ...



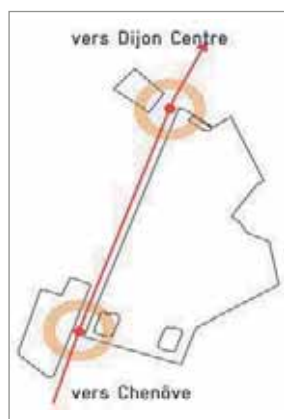
DIVERSITÉ

Le projet propose une réelle mixité sociale, typologique et fonctionnelle. La mixité sociale sera appréhendée à l'échelle de l'écoquartier, au sein de chaque environnement. La part de logements sociaux sera globalement de l'ordre de 30 à 35% et contribuera ainsi à réaliser les objectifs du PLH. La recherche de mixité se retrouve également dans la composition des logements qui offriront des typologies et des types d'habitat très diversifiés permettant de répondre aux besoins variés des futurs habitants. Enfin, ce quartier conciliera différentes fonctions, avec une offre à la fois de logements et d'activités, notamment commerciales et tertiaires. Au total, ce sont environ 30 000 m² de SHON qui pourraient être dédiés aux activités commerciales, tertiaires et aux services au sein du futur écoquartier ou à proximité immédiate.



SERVICES

Les services proposés pour le futur quartier visent à favoriser des modes de vie plus durables. Par exemple, inciter à l'usage du vélo par des équipements et des stationnements adaptés, inciter au recyclage des déchets par un système de collecte approprié, offrir des services liés à la mobilité et à la vie quotidienne, ...



MOBILITÉS DÉPLACEMENTS

L'augmentation de la population consécutive au développement de l'habitat, du commerce et de l'activité économique va générer une augmentation des déplacements depuis et vers le secteur. Par sa greffe directe sur le tramway, par la priorité donnée aux mobilités douces à l'intérieur du quartier et par l'alternative qu'il propose à l'étalement urbain, le projet participe au rééquilibrage des mobilités sur l'agglomération dijonnaise au profit des transports en commun et des modes doux.



NATURE

Le site n'affecte aucun espace naturel réglementé, classé ou protégé. Il est propice à la reconquête des espaces extérieurs par la végétation endogène. La requalification du site permet d'exploiter cette richesse pour faire profiter à chacun de la proximité d'une nature diverse : square, pelouses, végétation spontanée, arbres, ... en valorisant la végétation déjà présente qui contribue au maintien de la biodiversité, voire à son renforcement grâce à de nouveaux espaces créés.

Les orientations d'aménagement de la ZAC de l'Arsenal

L'écoquartier de l'Arsenal totalisera environ 2 000 logements, dont 1 600 logements pour la ZAC de l'Arsenal elle-même, associés à des commerces, services, activités tertiaires et équipements de proximité.

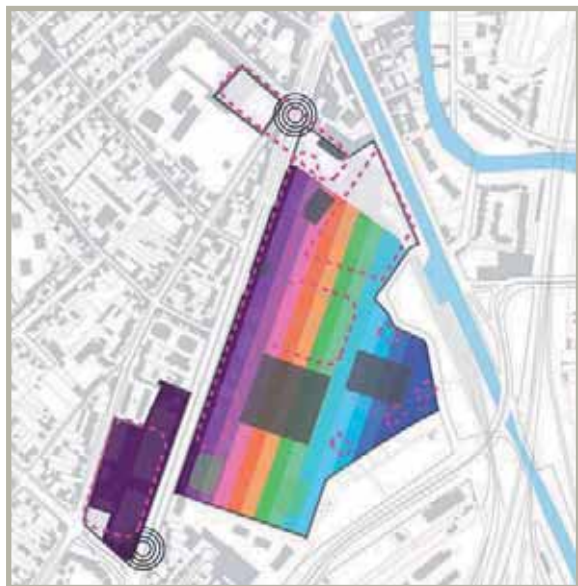
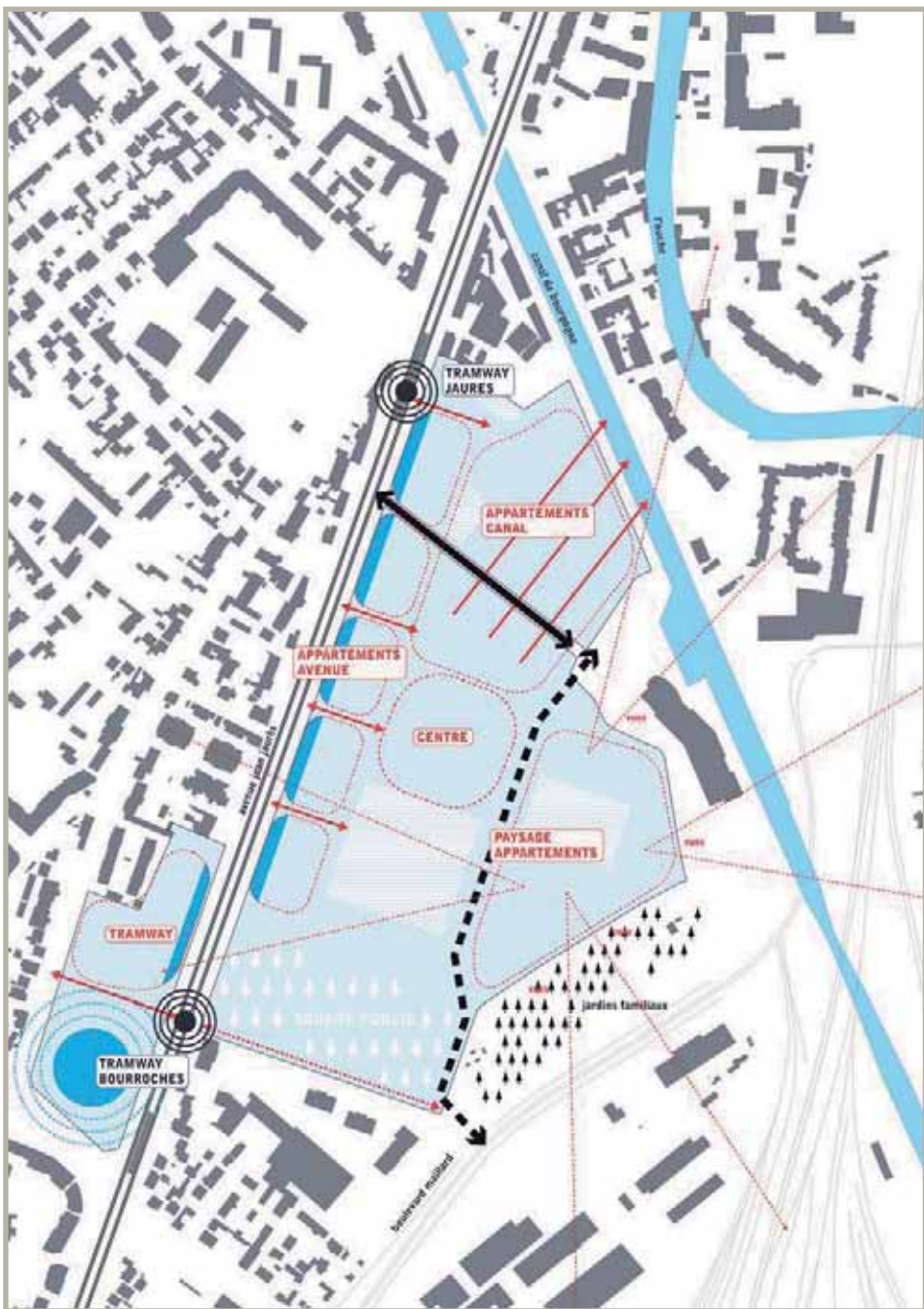
Ce programme est organisé selon des environnements différenciés, offrant à chacun des qualités et des modes de vie spécifiques, en lien avec leur contexte immédiat.

Dans le périmètre de la ZAC, les environnements suivants seront proposés :

- habiter le long de l'avenue : Avenue
- habiter au bord du Canal : Appartements Canal
- habiter la centralité du quartier : Centre
- habiter le ciel : Paysage Appartements

Le tènement foncier « Petit Creusot » proposera d'autres aménagements et un autre mode d'habiter qui constituera un dernier environnement :

- habiter l'entrée de ville : Tramway



Ce principe de diversité se retrouvera également dans la mixité typologique combinant logement locatif, logement en accession, logement à loyer modéré et logement privé, ainsi que dans les modes de production de l'habitat qui associeront des acteurs institutionnels, des investisseurs, des promoteurs privés, des coopératives d'habitants...

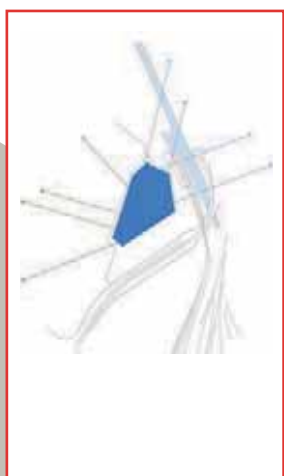
Habiter le long de l'avenue offre aux habitants cette qualité urbaine qui est de bénéficier de la proximité des services. Les logements y sont répartis dans des îlots aux cours ouvertes sur le centre du quartier.

Habiter au bord du Canal permet de profiter du cadre offert par la présence de l'eau. Ces appartements sont placés de sorte à créer des venelles ouvrant sur le canal.

Habiter la centralité du quartier permet un accès immédiat à tous les autres environnements, et aux services et équipements

Habiter le ciel dans des logements de moyenne hauteur, permet de profiter de cette situation pour s'approprier une vue sur le paysage. Ils sont comme le signal d'appel du quartier, visibles de plus loin.

Habiter l'entrée de la ville au pied d'un arrêt du tramway. Entre le nouveau quartier de l'Arsenal et le centre ville, les logements du tramway bénéficient d'une palette variée de services environnants.



Les déplacements au sein de l'écoquartier de l'Arsenal

L'objectif d'excellence environnementale du projet conduit à un principe d'économie du sol. Le positionnement du futur quartier au sein de la centralité d'agglomération et la présence du tramway participent à une logique de « ville compacte des trajets brefs où l'on trouve tout à proximité de chez soi », alternative à l'étalement urbain fortement consommateur de ressources foncières et énergétiques, notamment en raison de l'accroissement des déplacements qu'il engendre.

La place de l'automobile redéfinie :

le principe de desserte du futur quartier repose sur la mise en place du tramway et la priorité donnée aux transports en commun dans les déplacements quotidiens. Deux arrêts du tramway desservent le quartier : Bourroches au Sud et Jaurès au Nord. L'avenue Jean Jaurès, la rue Peincedé ainsi qu'une nouvelle voie donnant accès au quartier depuis le Boulevard Maillard assurent la desserte automobile du quartier.

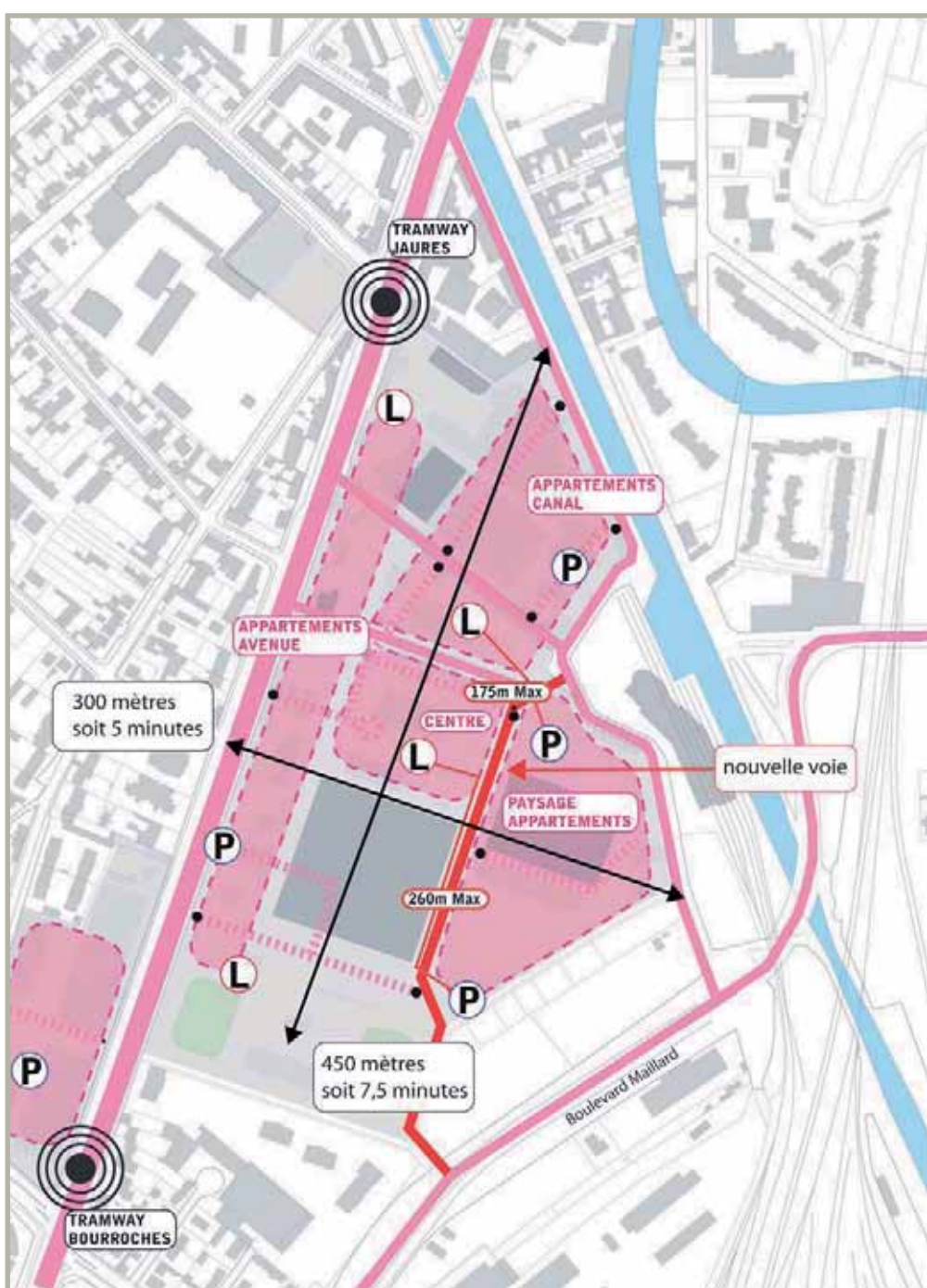
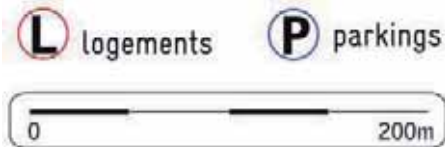
L'automobile est contenue en périphérie du quartier par un principe de parkings mutualisés positionnés de manière à optimiser les temps de parcours pour les habitants et usagers.

Ce dispositif permet de dégager dans la majeure partie du quartier un espace collectif apaisé, auquel les véhicules motorisés n'accèdent que ponctuellement pour les livraisons, l'entretien, les secours, ...

Circulations douces et espaces verts :

l'écoquartier sera conçu pour favoriser au mieux la pratique des mobilités douces (réduction de la place de l'automobile au cœur du quartier, itinéraires et points de stationnement pour les vélos, éclairage public, matériaux de sol adaptés, continuité des parcours et des surfaces, signalétique, ...). De ce fait les circulations douces (déplacements piétons et vélos) pourront être un moyen privilégié de déplacement quotidien dans le quartier.

La vitesse moyenne d'un piéton est de 1 mètre par seconde, soit 3,6 km/h.



Le tramway à moins de 6 minutes de chaque logement.

Les commerces et les services à moins de 5 minutes de chaque logement.

Un parking mutualisé à moins de 3 minutes de chaque logement.

La nature au pied de chez soi.



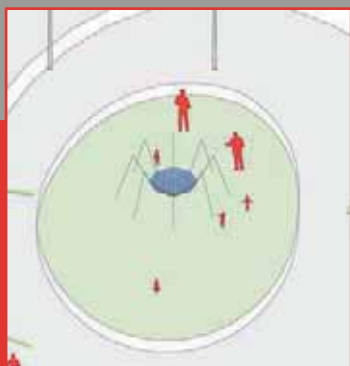
Le « sol facile » dans l'écoquartier de l'Arsenal

« Sol facile » : l'aménagement doit combiner des espaces densément construits (principe de compacité, d'économie et d'optimisation du sol) avec des espaces très ouverts de respiration, de vues et de continuités environnementales à grande échelle. L'espace extérieur urbain constitue et propose ainsi un espace collectif d'un nouveau type, pensé pour les modes de vie urbains contemporains. Il est organisé selon le principe du « sol facile », c'est-à-dire un sol équipé, accessible et commode pour répondre, selon les endroits, à différentes offres de loisirs, de détente, de services de proximité, ...

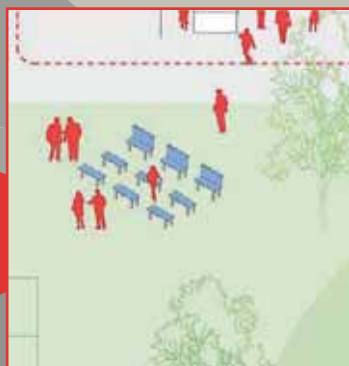
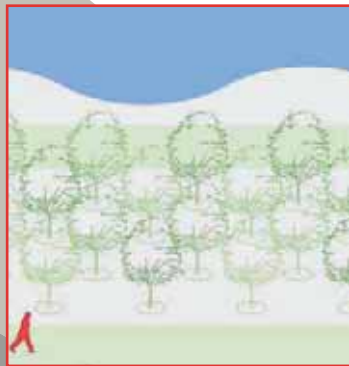


L'espace urbain sera ponctué d'espaces paysagers, sportifs, ludiques, de services, ... permettant la déambulation, le jeu et la détente.

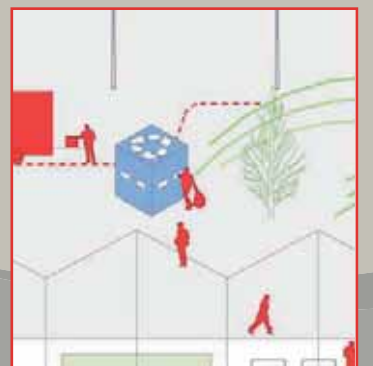
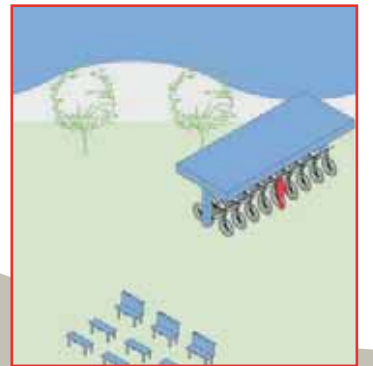
SPORTS/LOISIRS



DÉTENTE/REPOS



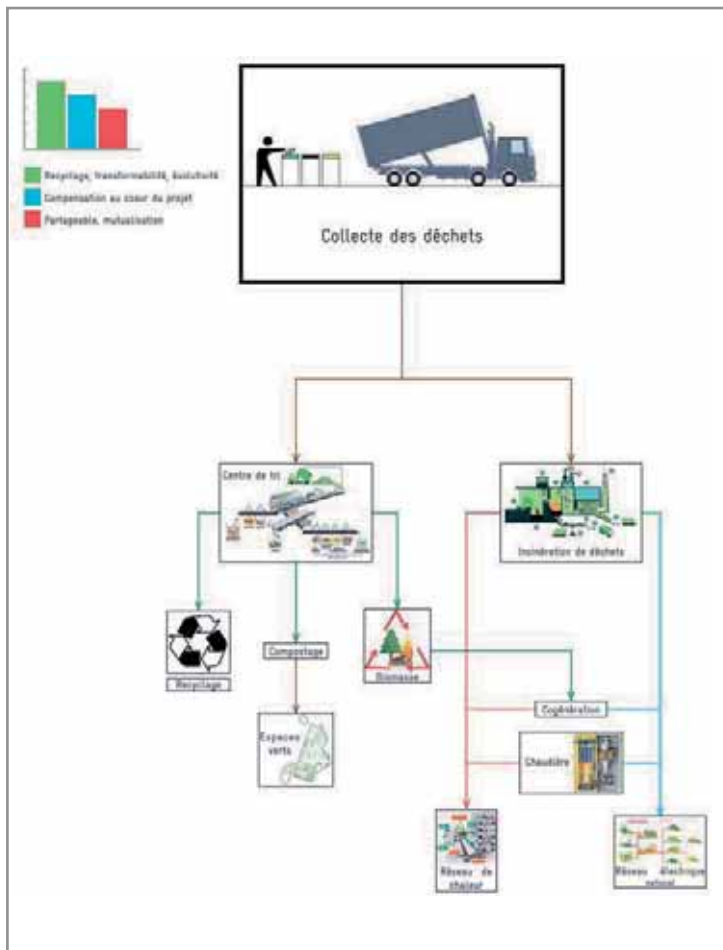
SERVICES



La stratégie environnementale de l'écoquartier de l'Arsenal

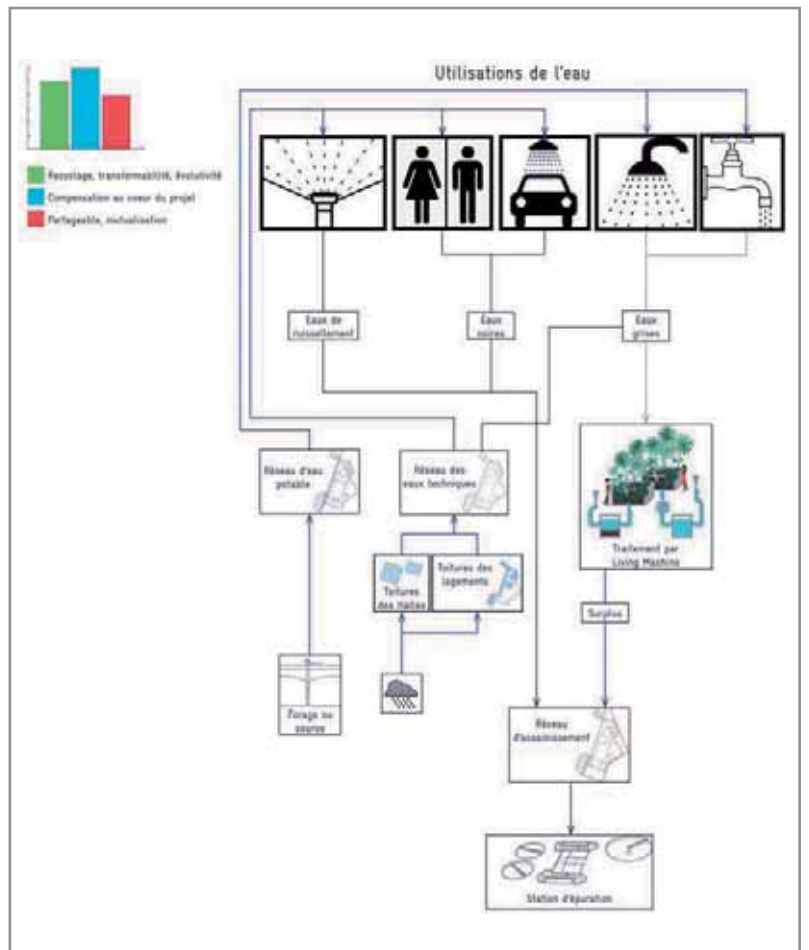
CYCLE DES DÉCHETS

Les déchets feront l'objet d'une collecte efficace qui cherchera à réduire au maximum l'impact des véhicules de collecte d'ordures ménagères, ainsi que d'une valorisation des matières (recyclage, compostage, ...) et/ou énergétique (combustible biomasse, incinération, ...).



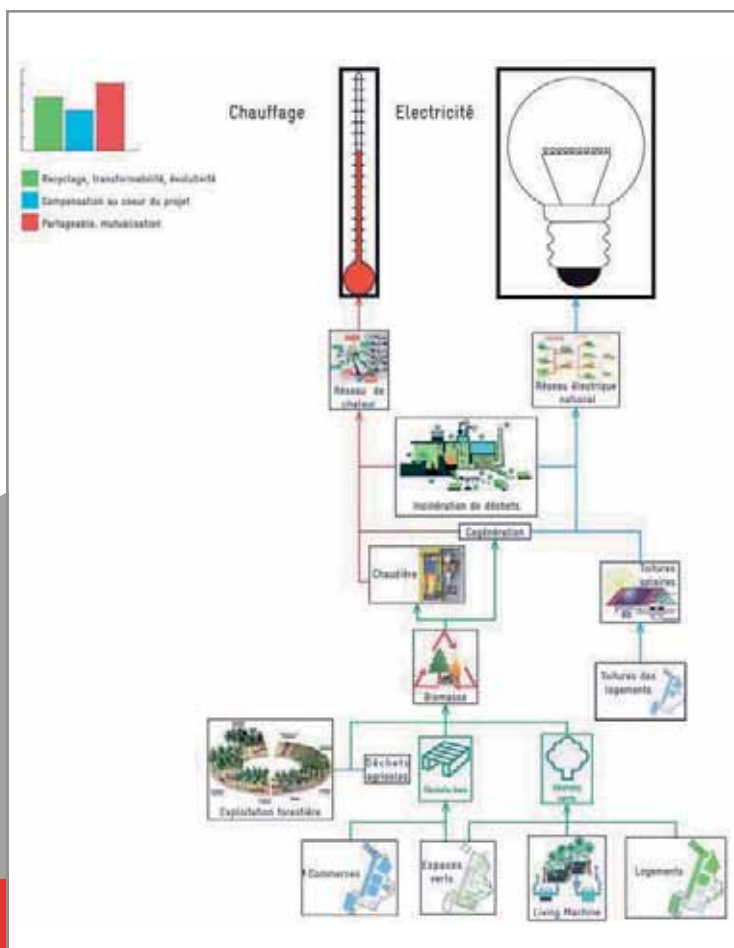
CYCLE DE L'EAU

La récupération des eaux de toiture et leur traitement par des techniques écologiques permettra de les réutiliser pour l'arrosage, le nettoyage, voire pour des usages domestiques quand les normes sanitaires le permettent.



CYCLE DE L'ÉNERGIE

Les espaces verts, logements, commerces et autres sources de déchets biomasse participeront à l'alimentation des chaudières du nouveau réseau de chaleur du Grand Dijon ; les apports solaires seront valorisés par des toitures photovoltaïques ou des panneaux solaires ; les constructions basse consommation et la limitation des consommations de l'éclairage public favoriseront un mode de vie urbain économe en énergie.



CYCLE DE LA NATURE EN VILLE

Les espaces verts joueront un rôle important en procurant usages (espaces de détente, de jeux, de culture, ...), ambiances (ombres en été, réduction des poussières, ...) et énergie (valorisation des chutes d'élagage, des déchets verts, ...) à l'échelle du quartier et du secteur.

